

L'Union Régionale de Professionnels de Santé (URPS) Chirugiens-Dentistes des Hauts-de-France présente les résultats de son étude « Diversités territoriales et inégalités d'accès aux soins » et propose 5 pistes de réflexion pour contrer le manque de dentistes



Avec 43 praticiens pour 100 000 habitants, les Hauts-de-France sont loin d'atteindre les standards nationaux en termes de chirurgiens-dentistes (63 dentistes pour 100 000 habitants en moyenne en France). Il existe actuellement de grands écarts de densité sur le territoire : alors que Lille, Amiens et Dunkerque sont les territoires les plus dotés, 5 zones concentrent une densité faible et décroissante. A ce jour, une carte, créée en 2013, et appliquée par l'ARS, définit le zonage conventionnel des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France. L'URPS, représentant des Chirurgiens-Dentistes libéraux des Hauts-de-France, se mobilise en tant qu'acteur de référence et propose 5 solutions pour pallier cette problématique. Objectifs : interpellier les pouvoirs publics et acteurs de santé pour ouvrir la

concertation et permettre à tous les habitants d'accéder aux soins.



« Depuis sa création en 2011, l'URPS Chirugiens-Dentistes Hauts-de-France ne cesse de se mobiliser et de solliciter les hautes instances de santé pour faire bouger les lignes. Et notamment sur la question du zonage, en décalage aujourd'hui avec la situation de l'offre de soins sur le territoire. Et pour cause, cette carte devrait être revue tous les trois ans, selon le Code de la santé publique. Nous demandons donc la réévaluation de ce zonage. Pour cela, nous avons missionné Olivier Lacoste, géographe de la santé, pour réaliser un état des lieux et dresser de premières pistes d'amélioration. Plus que jamais, nous souhaitons ouvrir à la concertation pour résoudre au mieux cette problématique d'accès aux soins pour tous et démontrer que les chirurgiens-dentistes, au-delà des soins, sont un des maillons de la chaîne de prévention. » **Dr Marie Biserte, chirurgien-dentiste & Vice-présidente de l'URPS Chirugiens-Dentistes Hauts-de-France**

Chiffres clés

2 604 chirurgiens-dentistes libéraux en Hauts-de-France en 2021

7,3% du total national, en retrait de **1,7 points** au regard du poids de la population régionale.

Une répartition de l'offre très inégale : sur l'ensemble des **244 territoires** des Hauts-de-France retenus comme trame territoriale du zonage, **24 ne comptent aucun chirurgien-dentiste**. Ils se situent dans chacun des cinq départements de la région.

Les 3 grands enseignements de l'étude « Diversités territoriales et inégalités d'accès aux soins » :

- **5 zones de grande faiblesse**

A l'échelle locale, les distorsions de densité sont les plus évidentes. En 2021, 131 cantons/villes ont une densité inférieure à la densité moyenne des Hauts-de-France et 36 se situent au-delà, mais en deçà de la densité nationale.

Cinq zones de très faibles densités, concentrant moins de 22 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants, sont ainsi mises en exergue via l'étude :

1. Dans le Pas-de-Calais, **entre Montreuil-sur-Mer, l'est de Boulogne-sur-Mer et Bruay-la-Buissière**
2. Dans la Somme, **entre Abbeville et Amiens**
3. **Entre Beauvais et Saint-Quentin**
4. Dans le Nord, sur le territoire **Sambre-Avesnois-Thiérache**
5. **Entre Compiègne et Soissons**

- **Contrairement aux idées reçues, les agglomérations ne concentrent pas l'essentiel des chirurgiens-dentistes**

35 territoires sont en stabilité complète, 69 ayant un effectif inchangé de chirurgiens-dentistes. Cette stabilité/décroissance de la densité sur les territoires centraux urbains est presque généralisée. Elle se retrouve à Béthune, Lens, Douai, Valenciennes, Maubeuge, Calais, Boulogne-sur-Mer, Montreuil-sur-Mer, Berck, Abbeville, Soissons, Compiègne, Senlis, Roubaix et Lille.

La tendance régionale 2014-2021 a été double : une décroissance marquée des densités dans les espaces périphériques aux agglomérations urbaines et une stabilité/décroissance des territoires centraux des agglomérations.

Par ailleurs, les Hauts-de-France sont la 1ère région de France pour les déplacements domicile-travail. Une information essentielle à prendre en compte dans la réévaluation du zonage et qui ne doit plus se baser uniquement sur les adresses de résidence.

- **Le vieillissement des professionnels déjà installés, reflet d'une évolution à venir**

En 2021, **16,4 % des chirurgiens-dentistes libéraux étaient âgés de 60 ans et plus**. Ils n'étaient que **15,4 % en 2014**. Il s'est donc produit un vieillissement relatif, mais celui-ci est plus faible que la tendance nationale constatée et bien plus réduite que pour d'autres professions de santé, les médecins généralistes par exemple.

Au sein des Hauts-de-France, 39 % des territoires locaux ne comptent aucun chirurgien-dentiste âgé de 60 ans et plus. En revanche, les secteurs les plus touchés par le vieillissement professionnel se

situent sur le littoral de la Manche (depuis le sud de Boulogne-sur-Mer jusqu'à la Normandie), la quasi-totalité de l'Oise et massivement l'Aisne du sud et de l'ouest et ses limites avec le département du Nord. Les territoires enclavés et isolés du Pas-de-Calais souffrent eux aussi. Enfin, le cas d'Amiens est une anomalie puisqu'il s'agit de la seule agglomération pour laquelle le centre et des territoires immédiats sont touchés par le vieillissement des professionnels.

L'URPS Chirugiens-Dentistes des Hauts-de-France appelle à la concertation avec 5 propositions

1. Déléguer des actes aux assistants dentaires

Le 21 janvier dernier, l'Observatoire des métiers des professions libérales (OMPL) a publié une étude comparative au niveau européen sur l'organisation des cabinets dentaires. Après avoir analysé le métier d'assistant dentaire, elle recommande d'introduire une délégation de certains actes et de structurer les parcours professionnels. L'Assistant Dentaire « spécialisé » pourra (article 4 de la loi Amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé) réaliser, sous la responsabilité et le contrôle effectif du chirurgien-dentiste « actes d'imagerie à visée diagnostique, prophylactiques et orthodontiques et à des soins post-chirurgicaux ».

Une 1^{ère} expérimentation est envisagée dans le Hainaut.

2. Mettre en place un guichet unique afin de faciliter les installations de jeunes praticiens

L'idée serait de créer, en étroite collaboration avec les pouvoirs publics régionaux et locaux, **un guichet unique offrant aux jeunes praticiens un panorama, clé en main, des offres et aides dont ils pourraient bénéficier ainsi qu'une visite guidée du territoire.** Objectifs : leur délivrer toutes les informations nécessaires, les soutenir et optimiser leur décision d'installation.

3. Proposer aux étudiants chirurgiens-dentistes un stage actif d'initiation à la vie professionnelle pour acquérir expérience et apprentissage de terrain

L'URPS Chirugiens-Dentistes des Hauts-de-France souhaite que les **étudiants puissent comprendre, sur le terrain, les attraits de la vie libérale et les réalités professionnelles de terrain.** Pour cela, elle incite les professionnels à participer à la formation sur le terrain de leurs futurs confrères en accueillant un étudiant pendant un an. Au programme : la spécificité de la relation praticien – patient, la découverte du rôle de chef d'entreprise avec notamment les relations praticien – personnel, la gestion et comptabilité, ... **Pour aller plus loin, l'URPS propose de participer activement, avec les UFR, à la formation des futurs maîtres de stage universitaires.**

4. Susciter des vocations auprès de lycéens originaires de territoires prioritaires

Il est plus facile de fidéliser un jeune professionnel de santé formé dans une région lorsqu'il est originaire de ce territoire et qu'il y a ses attaches familiales et amicales. Partant de ce postulat, l'URPS Chirugiens-Dentistes des Hauts de France entend bien capitaliser sur l'initiative « Filière d'excellence » lancée par l'ARS. Objectif : renforcer les chances de réussite de lycéens originaires de territoires prioritaires. L'association souhaite donc mettre en place **des rencontres entre lycéens/étudiants de 1^{ère} année aux études de santé et étudiants chirurgiens-dentistes pour présenter le métier et coacher ces potentiels futurs professionnels dentaires.**

5. Assurer une prise en charge de proximité dans les zones sous-dotées

Les inégalités territoriales d'accès aux soins ne cessent de se creuser. Une partie croissante de la population peine à organiser son parcours de soins. Beaucoup y renoncent, se heurtent à de longs délais d'attente ou n'ont tout simplement pas ou plus de chirurgien-dentiste de famille. Pour contrer ce phénomène, et permettre à tous les habitants d'avoir accès aux soins, **l'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France appelle à déployer la stratégie du « aller-vers »**. Comment ? En intégrant des cabinets dentaires au sein des hôpitaux de proximité pour les personnes éloignées des parcours de soins dits de ville ; ou encore en mettant en place **des structures mobiles de soins** pour aller vers les personnes en perte d'autonomie.

Pour aller plus loin : la chirurgie dentaire, une profession que l'on pense connaître, et pourtant...

Sixième profession de santé par le nombre, il s'agit d'une profession médicale inscrite au code de santé publique et non pas d'auxiliaires médicaux. Par rapport aux autres professions de santé, l'essentiel de l'activité est libéral et l'activité salariée est minoritaire, voire rarissime en milieu hospitalier.

Au-delà des soins, les chirurgiens-dentistes ont également une mission essentielle de dépistage et prévention.

Contact presse

Agence MCD_Mot Compte Double

Emilie Van Durme / evandurme@motcomptedouble.fr / 07 87 94 96 11

A propos de l'URPS Chirurgiens-Dentistes Haut-de-France

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la loi Hôpital Patients Santé Territoire (Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires) et le décret n°2010-585 du 2 juin 2010. Créée en janvier 2016, l'URPS Chirurgiens-dentistes Hauts-de-France représente la composante libérale de cette profession au niveau régional.

Plus d'informations sur <https://urpscd-hdf.fr/>